



Demande caution pour télécommande de garage

Par **chriss15**, le **11/03/2012** à **19:40**

Bonjour,rrnrnJe viens d'emménager dans un nouvel appartement, à la signature du bail mon propriétaire et moi même avons convenu (à l'oral) que je payerai le loyer du mois consommé et non pas du mois suivant (habitude que j'avais dans mes 2 derniers logements), seulement, il y a quelques jours de cela il ma appeller pour me réclamer le loyer du mois de mars (qui aurait du etre payer le 10avril 2012) car finalement il avais changer d'avis. Je lui explique que là, ce n'est pas possible et me demande donc au 10 avril de lui payer le mois de mars ainsi que le mois d'avril... donc deux fois 645 €, ça faisait déjà beaucoup (mais je n'ai pas le choix, je suis dans l'obligation de lui payer), simplement comme si ça ne suffisait, pas il me réclame une caution de 70 € pour une télécommande de garage. Plus le prorata des derniers jours du mois de février où j'ai emménager. Soit un total de 1.584 € à peu près... rnrnJe voulais savoir, et je remercie d'avance les personnes qui me répondront, si il est obligatoire que je donne cette fameuse caution de 70 € ? et qui contacter pour en être sûr ? car certe sur 1.584 €, 70 € c'est rien mais mon banquier m'en voudra moins si je réduits les frais...